

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

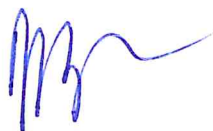
N°84/2023

Objet :

**Indemnité du
Percepteur**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

12/10/23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 03 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER, Laury FLIPPE.

Absents excusés : Laurent DHE, Daisy LAINE.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte, Madame BARBIER présente à l'assemblée la demande faite par le comptable de Bapaume, Monsieur VERHAEVERBEKE David, concernant le versement de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires comme le prévoient les textes en vigueur. Cette indemnité s'élève à 45,73€ brut.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accorde le versement de cette indemnité.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

